



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 Juillet 2024

2024/42

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 11 juillet 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie- POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil -- BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – MM AUBIN Dimitri COULON Daniel - BECHARD Alain – REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE Alain - ALTIER Jonathan – Mmes PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme PANAFIEU à M. CHABAUD
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 18 votants

OBJET : Remboursement de l'acompte versé pour la réservation du foyer

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire,

VU le code général des 2023/09/71 du 27 février 2023, portant modification du règlement intérieur du foyer communal, celui-ci précisant que les acomptes pourront être remboursés en cas d'annulation dûment justifiée,

CONSIDERANT le courrier de Madame ARNAUD-LACOMBE qui informe la commune de l'annulation de sa location et qui sollicite le remboursement du montant de l'acompte versé au titre de la réservation du foyer communal,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de procéder au remboursement de la somme de trois cents cinquante euros (100 €) correspondant au montant de l'acompte versé par Madame ARNAUD-LACOMBE au titre de la réservation du foyer communal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé